

# PLAN LOCAL D'URBANISME



## PIECE N°6.1.1 : NOTICE SANITAIRE

### APPROBATION

VU POUR ETRE ANNEXE A LA DELIBERATION DU :  
21 FEVRIER 2019



# SOMMAIRE

<b>Eau potable</b>	<b>5</b>
<b>1 L'alimentation en eau potable</b>	<b>6</b>
1.1 Les compétences	6
1.2 La production	7
1.3 L'existence de points de captage sur la commune	8
1.4 Le pompage et le stockage	10
1.5 Le transport et la distribution	10
<b>2 La qualité de l'eau</b>	<b>11</b>
<b>3 Le prix de l'eau potable</b>	<b>14</b>
<b>Assainissement</b>	<b>15</b>
<b>1 La gestion de l'assainissement</b>	<b>16</b>
<b>2 Le réseau d'assainissement</b>	<b>17</b>
2.1 La collecte et le transport	17
2.2 Les caractéristiques du réseau	18
2.3 Le traitement	21
<b>3 Le prix et la facturation de l'eau</b>	<b>25</b>
<b>Gestion des déchets</b>	<b>27</b>
<b>1 La planification en matière de déchets</b>	<b>28</b>
1.1 Le Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF)	28
1.2 Le Plan Régional de Préventions et de Gestion des Déchets de Chantier (PREDEC) d'Île-de-France	29
<b>2 La gestion des déchets</b>	<b>30</b>
2.1 La collecte des déchets sur la commune	30
2.2 Les filières de traitement et de valorisation	32

## Rappel

Cette notice est rédigée « à titre informatif » comme le veut l'article R.151-53 du code de l'urbanisme qui prévoit que les annexes du P.L.U. comprennent :

« (...)

*8° Les zones délimitées en application de l'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriales et les schémas des réseaux d'eau et d'assainissement et des systèmes d'élimination des déchets, existants ou en cours de réalisation, **en précisant les emplacements retenus pour le captage, le traitement et le stockage des eaux destinées à la consommation, les stations d'épuration des eaux usées et le stockage et le traitement des déchets***

(...)»

L'article L. 2224-10 du code général des collectivités territoriale prévoit que les communes ou leurs établissements publics de coopération délimitent, après enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement :

*« 1° Les zones d'assainissement collectif où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées ;*

*2° Les zones relevant de l'assainissement non collectif où elles sont tenues d'assurer le contrôle de ces installations et, si elles le décident, le traitement des matières de vidange et, à la demande des propriétaires, l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ;*

*3° Les zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement ;*

*4° Les zones où il est nécessaire de prévoir des installations pour assurer la collecte, le stockage éventuel et, en tant que de besoin, le traitement des eaux pluviales et de ruissellement lorsque la pollution qu'elles apportent au milieu aquatique risque de nuire gravement à l'efficacité des dispositifs d'assainissement. »*

# EAU POTABLE

# 1 L'alimentation en eau potable

## 1.1 Les compétences

Le 1<sup>er</sup> janvier 1992, sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, le service public de production, de traitement et de distribution d'eau potable a été délégué à la Lyonnaise des Eaux par un contrat de concession de service public.

En 1997, la Lyonnaise des Eaux a fusionné avec la Compagnie financière de Suez. En 2015, la marque Lyonnaise des Eaux est devenue Suez. C'est pourquoi le contrat de concession de service public est maintenant établi avec Suez.

La Lyonnaise des Eaux Paris Seine Ouest, délégation territoriale de Suez, intervient sur 4 départements dont les Yvelines. Le nombre d'abonnés est de 212 600, ce qui représente 1 500 000 habitants distribués. Elle assure 42 contrats eau et gère 3 827 km de réseaux d'eau<sup>1</sup>.



IMPLANTATION DE LA LYONNAISE DES EAUX PARIS SEINE OUEST  
Source rapport annuel du délégataire - 2015

La loi NOTRe prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 la compétence eau soit soustraite aux communes pour devenir une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Saint-Germain-en-Laye appartient à la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

<sup>1</sup> Rapport annuel du délégataire – 2015

## 1.2 La production

---

### *L'origine de l'eau*

L'eau sur la commune de Saint-Germain-en-Laye est d'origine souterraine.

### *Les unités de distribution*

Une unité de distribution (UDI) est un réseau caractérisé par une même unité technique, une qualité d'eau homogène et les mêmes personnes responsables de la production et de la distribution d'eau (PRPDE). La commune est concernée par deux unités de distribution. :

- L'unité de distribution de Saint-Germain-en-Laye avec **l'usine de Croissy-sur-Seine**.
  - Cette usine est alimentée par un mélange de 30 forages<sup>2</sup>. L'eau est prélevée dans une nappe phréatique des bords de Seine (52 millions de m<sup>3</sup> extraits). Un procédé de réalimentation artificielle des nappes phréatiques est mis en place (20 millions de m<sup>3</sup> injectés)<sup>3</sup>. L'usine dessert **35 592 habitants** sur la commune et sa capacité de production est de **160 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>4</sup>**.
  - A proximité de la commune, on trouve le forage artésien de Saint-Germain-en-Laye situé sur la commune du Pecq. Ce point de captage possède une capacité de production de 2 900 m<sup>3</sup>/j. Il ne dispose pas actuellement d'un arrêté de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) fixant son périmètre de protection. Le périmètre a été déterminé par l'avis d'un hydrogéologue agréé en 1996.<sup>5</sup>
- L'unité de distribution de Saint-Germain-en-Laye ZAC Bel Air avec **l'usine de Flins**.
  - Cette usine est alimentée par un mélange de 31 forages<sup>6</sup>. L'eau est prélevée dans la nappe phréatique de la Craie en vallée de la Seine. Elle dessert 500 000 franciliens répartis sur 58 communes. Sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, elle dessert **3 954 habitants**. Sa capacité de production est de **130 000 m<sup>3</sup>/jour<sup>7</sup>**.
  - La nappe souterraine liée au champ captant de Flins-Aubergenville doit être protégée vis-à-vis des nitrates, des pesticides et des composés industriels afin de préserver la bonne qualité de l'eau. Elle est classée comme prioritaire au titre du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Seine Normandie (SDAGE 2016-2021).

Sur le territoire communal de Saint-Germain-en-Laye, **le nombre d'abonnements est de 5 373** en 2015. Ce chiffre comprend un abonnement maraîcher, 140 abonnements municipaux, 5 208 abonnements domestiques et 24 abonnements industriels. Cela représente **41 145 usagers** et correspond à **2 341 468 m<sup>3</sup>** d'eau consommés autorisés (soit 57 m<sup>3</sup>/usagers).

---

<sup>2</sup> Rapport annuel du délégataire - 2015

<sup>3</sup> <http://www.croissy.com/vie-pratique-cadre-de-vie/l-eau-a-croissy.html>

<sup>4</sup> [http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/7205/44900/file/LDE%20Paris%20Seine%20Ouest\\_Cruet\\_11022015ter.pdf](http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/7205/44900/file/LDE%20Paris%20Seine%20Ouest_Cruet_11022015ter.pdf)

<sup>5</sup> Rapport annuel du délégataire – 2015

<sup>6</sup> Rapport annuel du délégataire - 2015

<sup>7</sup> [http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/7205/44900/file/LDE%20Paris%20Seine%20Ouest\\_Cruet\\_11022015ter.pdf](http://www.yvelines.gouv.fr/content/download/7205/44900/file/LDE%20Paris%20Seine%20Ouest_Cruet_11022015ter.pdf)

## 1.3 L'existence de points de captage sur la commune

---

Il existe 5 points de captage d'eau destinée à la consommation humaine :

- Le forage albien Saint-Germain-SNCF-Achères.
- Le forage d'Achères-Montsouris F2.
- Le forage d'Achères-Montsouris F3.
- Le forage Saint-Germain-Achères-F4-Montsouris.
- Le forage Saint-Germain-Achères-F5-Montsouris.

Le forage Saint-Germain-SNCF-Achères capte l'aquifère de l'Albien et possède des périmètres de protection immédiate, rapprochée et éloignée proposés par l'avis de l'hydrologue agréé du 22 juin 1985.

Les forages captant d'Achères F2, F3, F4 et F5 captent l'aquifère des Calcaires grossiers du Lutécien et des sables de l'Yprésien. Le débit maximal des ouvrages permet le pompage de 150 m<sup>3</sup>/h pour les forages F2, F3 et F5 et de 100 m<sup>3</sup>/h pour le forage F4. Ces forages possèdent des périmètres de protection déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 30 juillet 2008. Cet arrêté impose des servitudes d'utilité publique.

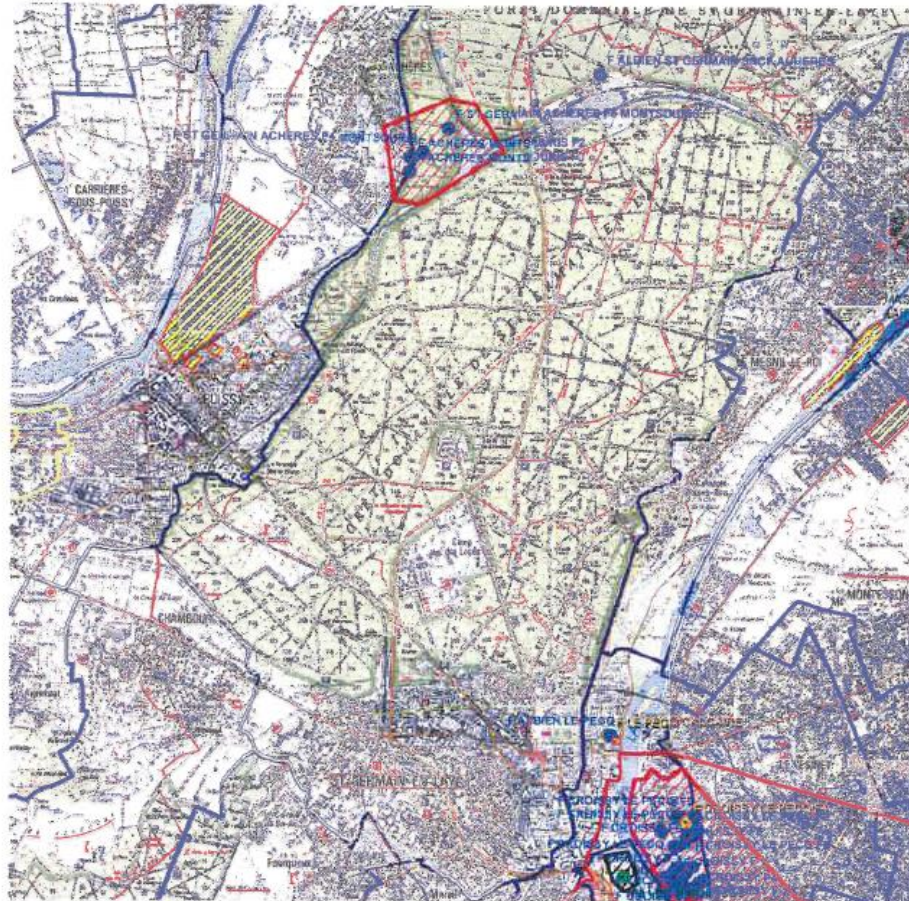
D'après l'arrêté n°08-105/DDD du 11 août 2008, la commune d'Achères est autorisée à utiliser et à distribuer l'eau issue des forages Montsouris F2, F3 et F4 pour la consommation humaine. Concernant le forage F5, préalablement à toute utilisation, la commune d'Achères doit déposer un dossier d'autorisation d'utilisation de l'eau.





Département des Yvelines

ST GERMAIN EN LAYE



<b>Captages</b>	<b>Périmètres de protection rapprochée</b>	<b>Périmètres de protection éloignée</b>
● public	■ Avec D.U.P.	■ Avec D.U.P.
● privé	■ En projet	■ En projet
● projet	■ Avec autorisation (captage privé)	■ Avec autorisation (captage privé)
● arrêté		

Echelle : 1:50 000



Imprimé le 23/02/2016  
Fond de carte © IGN

CARTOGRAPHIE DES CAPTAGES D'EAU ET DES PERIMETRES DE PROTECTION  
Source Agence Régionale de la Santé, 2016

## 1.4 Le pompage et le stockage

Sur le territoire communal de Saint-Germain-en-Laye, les châteaux d'eau et réservoirs disponibles au cours de l'année 2015 sont :

- Le réservoir de Fourqueux dont le volume utile est de 4 000 m<sup>3</sup>.
- Les réservoirs de Saint-Germain-en-Laye dont le volume utile est de 2 220 m<sup>3</sup>.

Sur la commune, on trouve la station de reprise d'Hennemont dont le débit nominal est de 100 m<sup>3</sup>/h. Une station de reprise permet de transférer l'eau vers un réservoir plus haut.

## 1.5 Le transport et la distribution

La distribution d'eau potable à Saint-Germain-en-Laye est déléguée à la Lyonnaise des Eaux Paris Seine Ouest.

Concernant les caractéristiques physiques du réseau, il existe 102,9 km de canalisations (voir description des canalisations dans le tableau ci-dessous), 5 543 compteurs et 5 199 branchements.

Longueur du réseau de distribution d'eau potable (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	357	31	0	0	0	0	206	0	595
50-99 mm	9 493	2 991	0	632	3	0	0	0	13 118
100-199 mm	45 172	14 733	1 360	660	870	0	0	0	62 795
200-299 mm	10 837	241	166	617	131	0	0	0	11 992
300-499 mm	11 540	0	0	0	857	0	0	0	12 397
500-700 mm	1 072	0	0	0	102	0	0	0	1 174
>700 mm	0	0	0	0	0	0	0	780	780
Inconnu	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>78 472</b>	<b>17 997</b>	<b>1 526</b>	<b>1 908</b>	<b>1 963</b>	<b>0</b>	<b>206</b>	<b>780</b>	<b>102 852</b>

LONGUEUR DU RESEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE  
Source rapport annuel du délégataire - 2015

Concernant les performances du réseau, en 2015, 31 réparations de fuites sur branchements et canalisations ont été identifiées. Les pertes en réseau sont de 5,06 m<sup>3</sup>/km/j. Ces pertes regroupent les pertes réelles (les fuites) et les pertes apparentes (les vols, les défauts de comptage et les sous-estimations lors de l'évaluation des volumes consommés autorisés). Le rendement du réseau de distribution est de 93,5%. Ce rendement est le rapport entre le volume d'eau consommé par les usagers et le service public et le volume d'eau potable introduit dans le réseau de distribution.

## 2 La qualité de l'eau

D'après les bilans sur la qualité de l'eau distribuée à Saint-Germain-en-Laye publiés par l'Agence Régionale de Santé, l'eau distribuée sur la commune est conforme aux limites réglementaires pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques. La conformité aux analyses bactériologiques est de 100 % et celle aux analyses physico-chimiques est de 99,4 %.

### Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007

	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	231	0	100,0%
Physico-chimique	154	1	99,4%

LES INDICATEURS DE PERFORMANCE SUR LA QUALITE DE L'EAU DU DECRET DE 2 MAI 2007

Source rapport annuel du délégataire - 2015



n° 551a

éditée le 04/04/2016

# Qualité de l'eau distribuée à ST GERMAIN EN LAYE

## Synthèse de l'année 2015

<p><b>Origine de l'eau</b></p> <p>Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par l'usine de Croissy-sur-Seine. La gestion est assurée par la Lyonnaise des Eaux.</p>	<p><b>BACTERIOLOGIE</b></p> <p>Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.</p>	<p><b>EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.</b></p> <p>Nombre de prélèvements : 70</p>
<p><b>Quartiers</b></p> <p>ST GERMAIN EN LAYE</p>	<p><b>NITRATES</b></p> <p>Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, CONTENANT PEU DE NITRATES</b></p> <p>Moyenne : 14 mg/L Maximum : 19 mg/L Nombre de prélèvements : 65</p>
<p><b>Contrôles sanitaires réglementaires</b></p> <p>L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 65 échantillons d'eau prélevés en production et de 71 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.</p>	<p><b>DURETE</b></p> <p>Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.</p>	<p><b>EAU CALCAIRE</b></p> <p>Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé</p> <p>Moyenne : 28 °f Maximum : 33 °f Nombre de prélèvements : 65</p>
<p><b>Conseils</b></p> <p> Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.</p> <p> Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.</p> <p> Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.</p>	<p><b>FLUOR</b></p> <p>Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE</b></p> <p>Moyenne : 0,19 mg/L Maximum : 0,26 mg/L Nombre de prélèvements : 14</p> <p><i>Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé</i></p>
<p>Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.</p> <p>Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)</p>	<p><b>PESTICIDES</b></p> <p>Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2</p>	<p><b>EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE</b></p> <p><b>Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L</b></p> <p>Toutes les valeurs sont inférieures au seuil de détection.</p> <p>Nombre de prélèvements : 14</p>

**AVIS SANITAIRE GLOBAL**

L'eau distribuée en 2015 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Ile-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10





n° 551b

éditée le 28/04/2015

# Qualité de l'eau distribuée à ST GERMAIN EN LAYE ZAC BEL AIR

## Synthèse de l'année 2014

### Origine de l'eau

Eaux souterraines. L'unité de distribution est alimentée par l'usine de Flins. La gestion est assurée par la Lyonnaise des Eaux.

### Quartiers

ST GERMAIN EN LAYE ZAC BEL AIR

### Contrôles sanitaires réglementaires

L'ARS est chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable, pour le compte du Préfet. Cette synthèse prend en compte les résultats d'analyses de 84 échantillons d'eau prélevés en production et de 11 échantillons prélevés sur le réseau de distribution.

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire.



Consommez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

Par mesure de sécurité, les taux de chlore ont été augmentés. Si vous décelez un goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer.

Si la saveur ou la couleur est inhabituelle, signalez-le à votre distributeur d'eau. (Voir facture)

### BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Limite de qualité : Absence exigée.

EAU D'EXCELLENTE QUALITE BACTERIOLOGIQUE. TOUS LES PRELEVEMENTS SONT CONFORMES.

Nombre de prélèvements : 11

### NITRATES

Eléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets industriels et domestiques. Limite de qualité : ne pas dépasser 50 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, PRESENTANT UNE TENEUR EN NITRATES MOYENNE

Moyenne : 27 mg/L Maximum : 32 mg/L  
Nombre de prélèvements : 83

*L'eau peut être consommée sans risque pour la santé*

### DURETE

Teneur en calcium et en magnésium dans l'eau. La dureté s'exprime en degré français (°f). Il n'y a pas de limite de qualité.

EAU CALCAIRE  
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

Moyenne : 34 °f Maximum : 37 °f  
Nombre de prélèvements : 83

### FLUOR

Oligo-élément naturellement présent dans le sol et dans l'eau. Limite de qualité : ne pas dépasser 1,5 mg/L.

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE, TRES PEU FLUOREE

Moyenne : 0,23 mg/L Maximum : 0,28 mg/L  
Nombre de prélèvements : 12

*Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition des caries. Toutefois, avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés,...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé*

### PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. Dans ce document, la qualité de l'eau est donnée selon l'appartenance à l'une des quatre classes d'exposition annuelle de la population aux teneurs en pesticides : Classe C (conforme), NC0, NC1 ou NC2

EAU CONFORME A LA LIMITE DE QUALITE  
Classe C : La teneur n'a jamais dépassé 0,1 µg/L

Maximum : 0,02 µg/L (déséthylatrazine).

Nombre de prélèvements : 12

### AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2014 a été conforme aux limites de qualité réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés (pesticides, fluor, nitrates, aluminium...).

Les résultats d'analyses de la qualité de l'eau sont disponibles sur Internet : [www.eaupotable.sante.gouv.fr](http://www.eaupotable.sante.gouv.fr) ou sur <http://www.ars.iledefrance.sante.fr/Le-contrôle-sanitaire-de-l-eau.104693.0.html>

Agence Régionale de Santé Île-de-France - Délégation territoriale des Yvelines  
143 Bd de la Reine BP 724 78007 VERSAILLES Cedex - Tel : 01 30 97 68 28 - Télécopie : 01 39 49 48 10

## 3 Le prix de l'eau potable

---

Les informations concernant le prix de l'eau sont détaillées en partie 3 du chapitre sur l'assainissement.

# ASSAINISSEMENT

# 1 La gestion de l'assainissement

---

**La collecte** des eaux usées relève de la compétence :

- De la Ville de Saint-Germain-en-Laye avec le réseau communal.
- De l'Intercommunalité avec le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIA).

**Le transport** est ensuite assuré par le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIA) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de la Seine (SIABS).

Enfin, **le traitement** relève de la compétence du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). L'eau est traitée dans l'usine Seine Aval située sur le territoire communal.

La loi NOTRe prévoit qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 l'assainissement soit soustrait à la compétence des communes pour devenir une compétence obligatoire des communautés d'agglomération. Saint-Germain-en-Laye appartient à la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine (CASGBS) depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

La Ville dispose d'un règlement d'assainissement dont la dernière version a été approuvée en janvier 2016. Il définit les conditions et modalités auxquelles sont soumis les usagers dans l'utilisation du système d'assainissement de la ville.



## 2 Le réseau d'assainissement

---

### 2.1 La collecte et le transport

---

La collecte des eaux usées de la ville se fait en partie par le réseau communal qui est géré en régie.

L'autre partie de la collecte est assurée par le SIA. Les rues desservies par le réseau intercommunal sont la route de Fourqueux, la rue de Fourqueux, la rue de la Maison-Verte, l'impasse Sainte-Catherine, la rue Jean Jaurès, la rue du Prieuré, la rue Schnapper et la rue Saint-Jean-Marie Vianney<sup>8</sup>.

Le SIA assure également le transport des eaux usées et pluviales jusqu'au poste Rive Gauche au Pecq. C'est ensuite le SIABS qui assure le transport jusqu'à la station du SIAAP Seine Aval.

Les réseaux du SIA et SIABS sont affermés à la Lyonnaise de Eaux Paris Seine Ouest. En ce qui concerne l'assainissement, la Lyonnaise des Eaux Paris Seine Ouest dessert 341 980 clients via un réseau de 3 781 km. Elle est titulaire de 49 contrats de gestion d'assainissement<sup>9</sup>.

Le nombre d'abonnés assainissement sur la commune de Saint-Germain-en-Laye est de 5 250. Ce nombre comprend :

- Les abonnés communaux.
- Les abonnées pour lesquels les effluents se jettent via le Syndicat Boucle de Sein ou le Syndicat de Sartrouville (habitants du Domaine du Val)
- Les abonnés pour lesquels les effluents se jettent via le syndicat d'Hautil.

Les volumes rejetés sont de 2 341 468 m<sup>3</sup> en 2015.

*Le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de Saint-Germain-en-Laye (SIA) et le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Boucle de Seine (SIABS)*

Le SIA est composé de 9 communes (voir cartographie suivante).

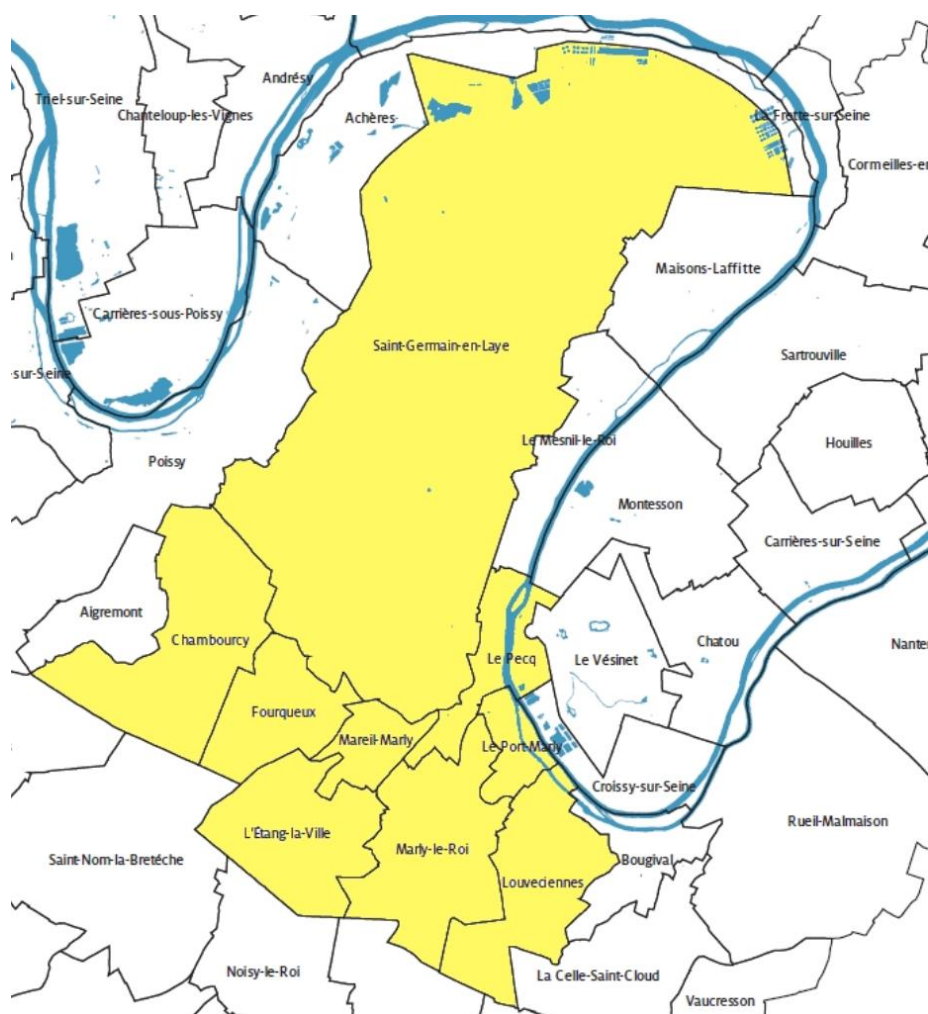
D'après son rapport d'activité de 2015, le SIA assure au total la collecte des eaux usées de 12 457 abonnés, ce qui correspond à 4 500 000 m<sup>3</sup>. Le réseau comporte 39 215 mètres de canalisations. Ce réseau est majoritairement unitaire (15 274 m) mais une part du réseau est également en séparatif (12 764 m de canalisation d'eaux usées et 11 177 m de canalisations d'eaux pluviales dont le ru de Buzot situé sur la commune).

Le SIABS regroupe 14 communes.

---

<sup>8</sup> <http://www.saintgermainenlaye.fr/cadre-de-vie/voirie/assainissement/>

<sup>9</sup> Rapport annuel du délégataire - 2015



COMMUNES MEMBRES DU SIA

Source Site internet des Syndicat Intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye

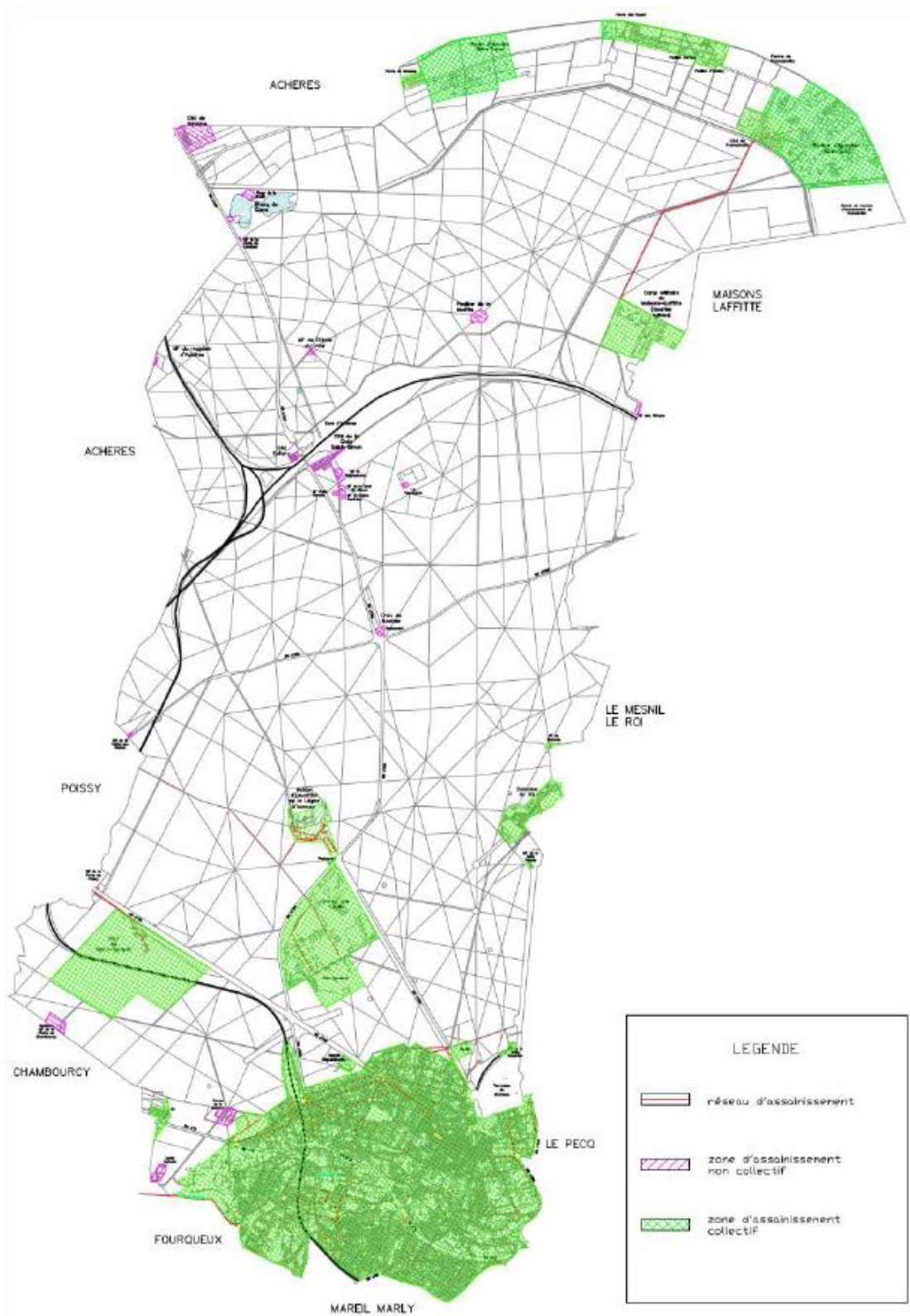
## 2.2 Les caractéristiques du réseau

### *Un réseau essentiellement collectif*

Sur la commune de Saint-Germain-en-Laye, **le réseau d'assainissement est essentiellement collectif.**

D'après le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable 2015, le réseau collectif concerne la partie urbanisée de l'agglomération de Saint-Germain-en-Laye, le quartier du château du Val, le stade municipal, le camp des Loges, la maison d'Education de la Légion d'Honneur et la Fête des Loges, la cité de Fromainville, le pavillon d'Herblay et le pavillon d'Artois, le golf de Saint-Germain et le camp militaire de Maisons-Laffitte.

Sur le territoire occupé par la forêt, certaines habitations sont assainies selon le mode autonome. Dans ce cas, la collecte et le traitement des eaux usées domestiques sont réalisés par le propriétaire sur une parcelle privée. En 2009, 123 installations de collecte des eaux usées non collective ont été recensées.



ZONAGE ASSAINISSEMENT

Source rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable – exercice 2015

### Un réseau majoritairement unitaire

D'après le rapport sur l'assainissement de l'année 2015, le réseau de collecte des eaux usées est majoritairement unitaire. Un réseau est dit unitaire lorsque les eaux usées (EU) domestiques et les eaux pluviales (EP) transitent dans une même canalisation. Les rapports d'assainissement des années précédentes précisaient que quelques zones proches du ru de Buzot étaient en réseau séparatif.

### La gestion des eaux de pluie

Dans les zones de collecte séparative, le règlement d'assainissement communal établit les principes suivants :

- « Les eaux pluviales devant être gérées au plus près de leur production, les principales mesures à mettre en place sont l'infiltration des eaux dans le sol, l'absorption et l'évapo-transpiration par la végétation. [...] Le stockage des eaux suivi de leur restitution différée au réseau public d'assainissement ne doit être envisagé que si les autres solutions techniques s'avèrent insuffisantes ou techniquement irréalisables. »
- « L'excédent d'eaux de ruissellement n'ayant pu être géré à la source est soumis à des limitations de débit de rejet en réseau, afin de limiter, à l'aval, les risques d'inondation ou de déversement d'eaux polluées au milieu naturel. »

### Les caractéristiques techniques du réseau

Le réseau est composé de 62 km de canalisation.

Diamètre (mm)	Longueur de canalisation (m)	Proportion
100	630	1,01
150	400	0,64
200	1 072	1,72
250	446	0,72
300	25 609	41,14
400	11 105	17,84
500	2 325	3,73
600	2 060	3,31
800	495	0,80
1000	910	1,46
1100	225	0,36
1300	920	1,48
1400	5 125	8,23
1500	260	0,42
1600	9 370	15,05
1800	1 430	2,30
<b>TOTAL</b>	<b>62 251</b>	<b>100%</b>

LINEAIRE DE RESEAU

Source rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'assainissement – exercice 2015

Le réseau d'assainissement de la commune est associé à :

- 9 postes de refoulement : un au nouveau cimetière (unitaire), un au stade municipal vers le réseau du camp militaire des Loges (eaux pluviales EP), un au pont des Ambassadeurs (EP), deux sur la pelouse de la Fête des Loges (unitaire), un rue Bastiat au niveau du bassin de rétention (unitaire), deux sur la rampe piétonne sous la voie ferroviaire place Frahier (EP), un allée de Pomone (unitaire).
- Cinq déversoirs d'orage : un rue de Pontel et avenue du Professeur Roux, un place Aschaffenburg, un rue Saint-Léger, un rue du Docteur Grandhomme et un route de Fourqueux.
- Un bassin de rétention de 1 500 m<sup>3</sup> qui est situé rue Bastiat et permet d'éviter les débordements du réseau sur la place Frahier.

## 2.3 Le traitement

---

### *La destination des eaux collectées*

Les eaux collectées sur la commune sont dirigées vers la station d'épuration Seine Aval gérée par le SIAAP.

### *La station d'épuration Seine Aval*

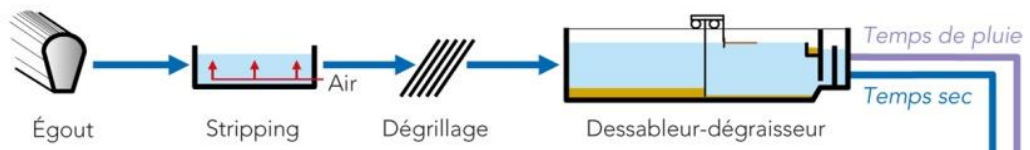
La station d'épuration d'eaux urbaines (STEP) Seine Aval, étendue sur 800 ha, s'implante sur les communes d'Achères, de Maisons-Laffitte et de Saint-Germain-en-Laye.

Elle compte notamment une Unité de production des Eaux et des Irrigations (UPEI) et une Unité de Production des Boues Déshydratées (UPBD). Les principes de traitement des eaux et des boues (« mieux on traite les eaux, plus on produit de boues qu'il faut, à leur tour, traiter ») sont donnés sur les schémas qui suivent.

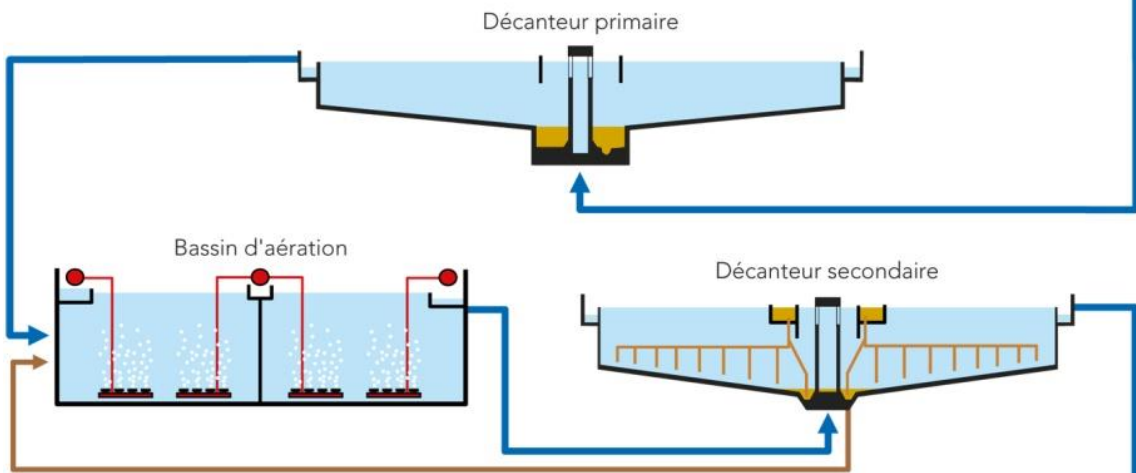
Seine Aval traite 70 % des eaux usées de l'agglomération parisienne, soit l'équivalent des eaux de 5 millions d'habitants, avec une capacité de traitement de 1 700 000 m<sup>3</sup> d'eau/jour (réduction après modernisation : 1 500 000 m<sup>3</sup>/jour) et un débit maximal admissible de 45 m<sup>3</sup>/s.



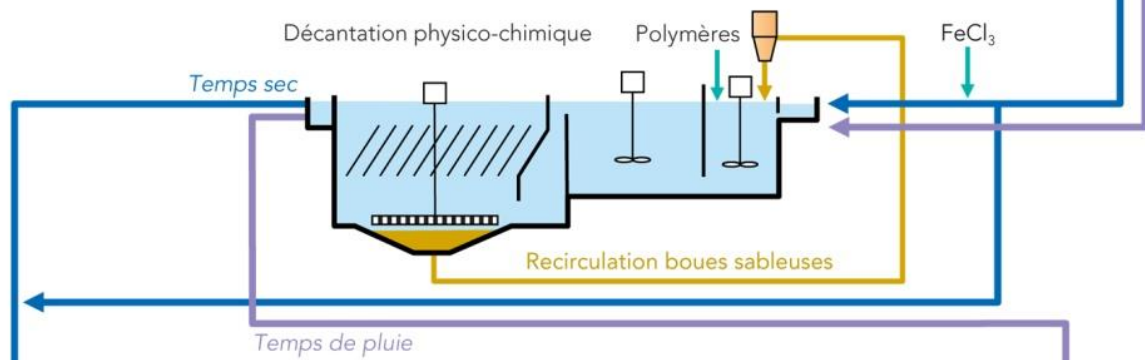
**1. Prétraitement**



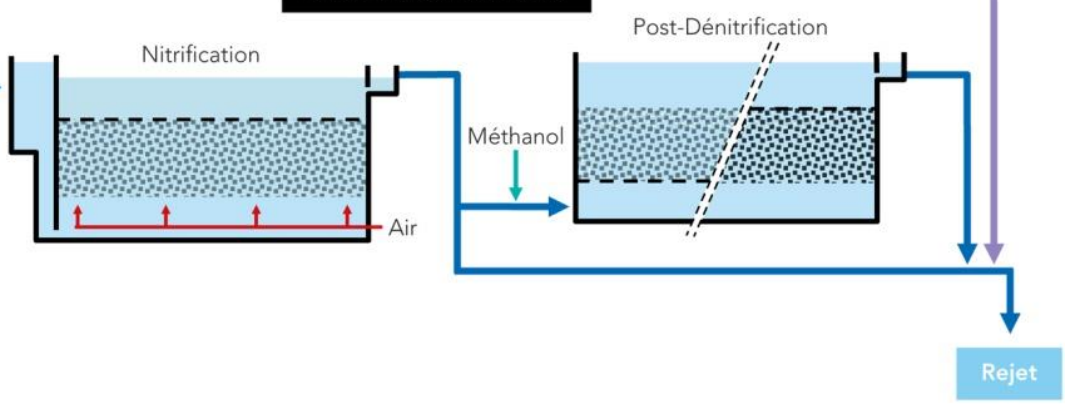
**2. Élimination des Matières en suspension / Carbone**

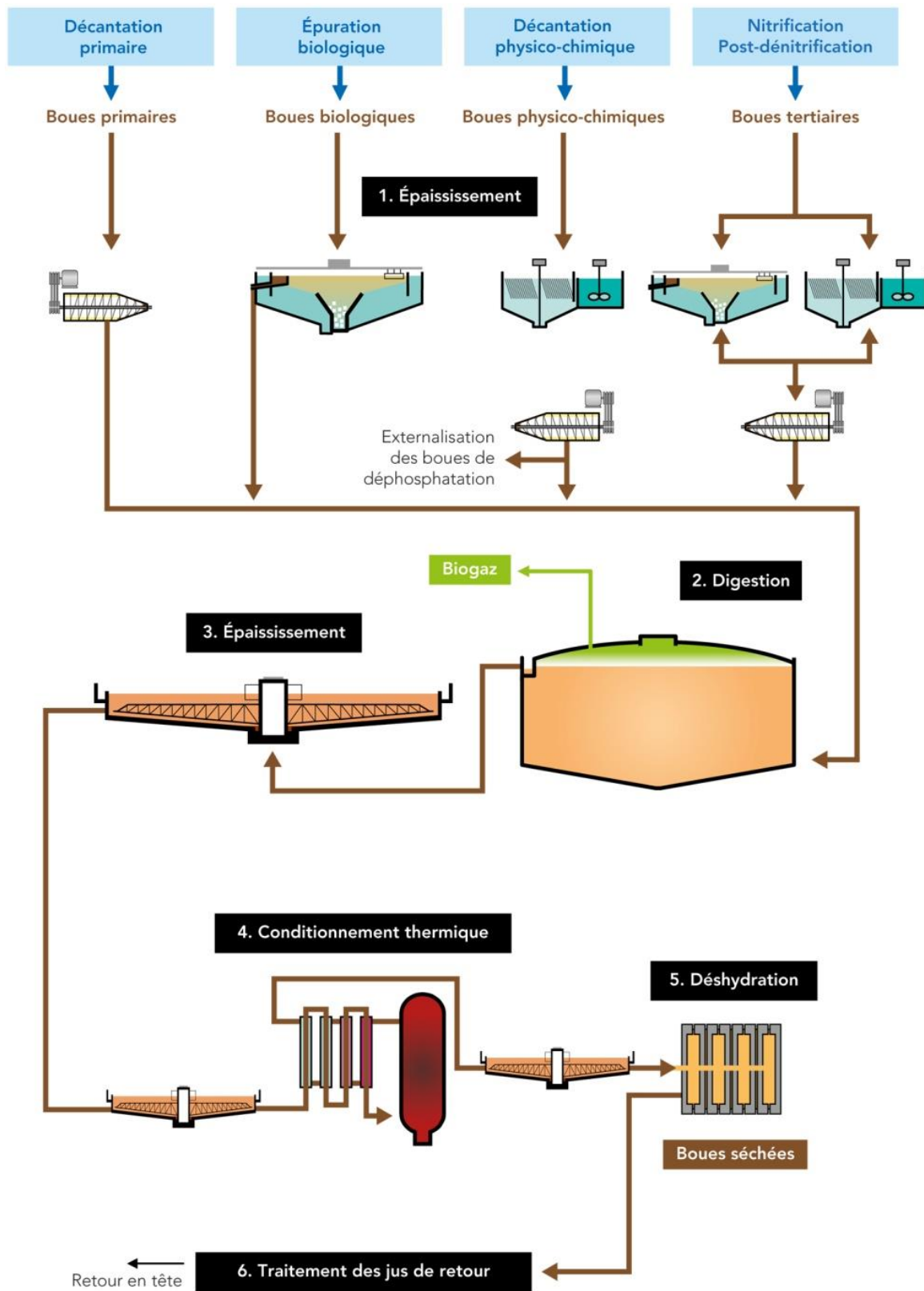


**3. Déphosphatation et Traitement des eaux de Temps de Pluie**



**4. Élimination de l'Azote**





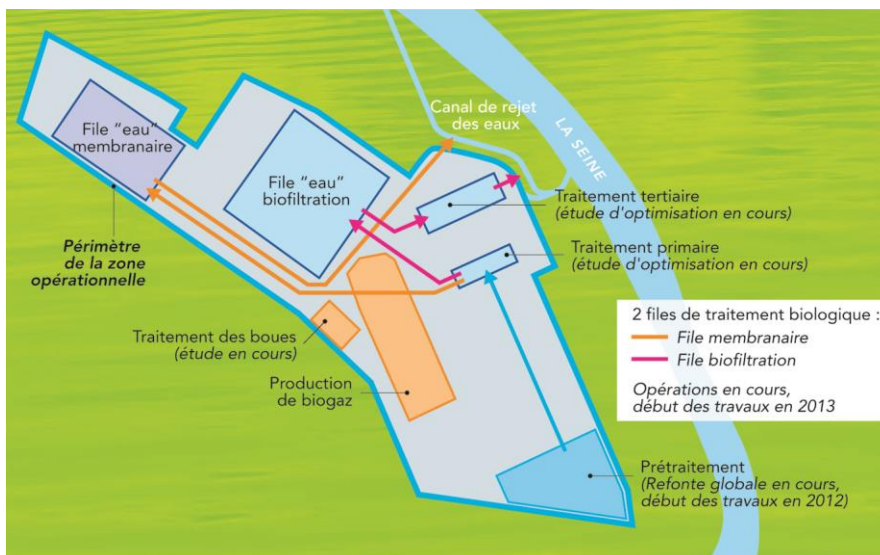
SCHEMAS DE PRINCIPE DU TRAITEMENT DES EAUX ET DES BOUES DE LA STEP SEINE AVAL  
Source SIAAP, 2013

Afin d'améliorer la qualité du traitement des eaux usées et de répondre aux objectifs de bon état écologique imposés par la directive cadre européenne d'ici 2021, la STEP fait l'objet d'un projet de refonte sur le long terme qui induit :

- 300 ha libérés à l'ouest du site et rendus à la Ville de Paris (regroupement des installations).
- Une réduction de 40 % de l'emprise au sol de l'usine.
- La démolition des bassins de traitement primaire actuellement à ciel ouvert.
- Une file eau repensée.
- Une stratégie multi-filières pour la valorisation maximale des boues.
- Un vaste programme d'aménagements paysager.



EMPRISE DU PROJET DE REFONTE DE SEINE AVAL  
Source SIAAP, 2012



PRINCIPE DU PROJET DE REFONTE DE SEINE AVAL  
Source SIAAP, 2012



### 3 Le prix et la facturation de l'eau

La facture présentée ci-dessous est représentative de la majorité des abonnements des Saint-Germainois. En incluant les taxes et redevances, le coût d'un m<sup>3</sup> TTC (eau et assainissement) à Saint-Germain-en-Laye, pour le premier trimestre 2015, pour une consommation annuelle de 120 m<sup>3</sup>, est de 3,63 euros TTC.

La part du délégataire revient au gestionnaire du réseau qui est Suez. A cela s'ajoute la part des collectivités et diverses taxes vont aux organismes d'Etat.

DISTRIBUTION DE L'EAU	
<b>Part du délégataire</b>	
Abonnement	39,02
Consommation (120 m <sup>3</sup> )	155,96
<b>Part Communale</b>	6,35
<b>Organismes d'Etat</b>	
Préservation des ressources en eau	10,80
Voies navigables de France	0,85
Lutte contre la pollution	49,20
<b>Sous Total HT eau</b>	262,18
T.V.A. 5.5%	14,42
<b>Sous Total TTC eau</b>	276,60
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	2,31
COLLECTE & TRAITEMENT	
<b>Part du délégataire</b>	
Consommation (120 m <sup>3</sup> SIABS et SIARSGL)	8,89
<b>Part des Collectivités et autres Délégataires</b>	
Part communale	15,60
Parts syndicales (SIABS et SIARSGL)	16,82
SIAAP	66,96
<b>Organismes d'Etat</b>	
Modernisation des réseaux de collecte	36,00
<b>Sous Total HT assainissement</b>	144,27
T.V.A. 10%	14,43
<b>Sous Total TTC assainissement</b>	158,70
<b>m<sup>3</sup> TTC</b>	1,32
<b>EAU &amp; ASSAINISSEMENT m<sup>3</sup> TTC</b>	3,63

LA FACTURE D'EAU TYPE DE 120 M<sup>3</sup>

Source rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable – exercice 2015



## GESTION DES DECHETS

# 1 La planification en matière de déchets

---

## 1.1 Le Plan Régional de Réduction des Déchets en Ile-de-France (PREDIF)

---

**La stratégie régionale d'intervention du PREDIF, adoptée en juin 2011**, veut répondre aux enjeux de la réduction des déchets, aussi bien dans les collectivités que dans le secteur privé. Les axes d'intervention du PREDIF sont les suivants :

- Axe 1 - créer une dynamique régionale pour la réduction des déchets. Mobiliser et accompagner les Programmes Locaux de Prévention avec les relais territoriaux.
- Axe 2 - faciliter le développement des actions de prévention et mobiliser de nouveaux acteurs, dont les acteurs économiques. Promouvoir et développer au niveau régional les thématiques de la prévention.
- Axe 3 - mettre en œuvre et valoriser l'exemplarité de l'institution régionale en matière de prévention et de gestion des déchets.
- Axe 4 - mettre en œuvre les modalités de gouvernance et de suivi.

**Trois plans régionaux ont été approuvés fin novembre 2009** et publiés en février 2010 :

- Le PREDMA : plan régional d'élimination des déchets ménagers et assimilés.
- Le PREDD : plan régional d'élimination des déchets dangereux.
- Le PREDAS : plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins.

Ces trois plans fixent les objectifs de prévention pour l'Île-de-France à l'horizon 2014 et 2019. Ces objectifs constituent le cadrage du PREDIF. Le PREDIF est l'un des outils mis en œuvre pour atteindre les objectifs de prévention des plans régionaux.

Pour le **PREDD**, les principaux objectifs de prévention visant au développement d'éco-procédés et d'alternatives à l'utilisation de produits dangereux et à l'augmentation du taux de captage des déchets dangereux diffus des ménages et des activités sont les suivants :

- Collecter 65% des déchets dangereux produits par les ménages.
- Transporter 15% de déchets dangereux par péniches ou trains.
- Favoriser un traitement au plus près des lieux de production.
- Valoriser les déchets dangereux pour une seconde vie.

**Le PREDMA** vise, notamment, à réduire la production de déchets et améliorer le recyclage. **Ses objectifs pour 2019** sont :

- Diminuer la production de déchets de 50 kg/habitant sur 10 ans.
- Augmenter le recyclage de 60 %.
- Développer le compostage et la méthanisation.
- Encadrer les capacités de stockage et d'incinération.
- Améliorer le transport fluvial et ferré.
- Mieux connaître les coûts et avoir un financement incitatif.

Les principaux objectifs visés par le **PREDAS** sont de :

- Collecter 50 % des déchets de soins produits par les ménages.
- Assurer un meilleur tri dans les établissements de soins.
- Encadrer l'évolution du parc des installations.

## 1.2 Le Plan Régional de Préventions et de Gestion des Déchets de Chantier (PREDEC) d'Île-de-France

---

Le décret d'application de la loi Grenelle, n° 2011- 828 du 11 juillet 2011, portant diverses dispositions relatives à la prévention et à la gestion des déchets permet l'élaboration du Plan Régional de Prévention et de gestion des Déchets de Chantiers du bâtiment et des travaux publics.

**Le projet de plan a été adopté par le Conseil Régional d'Île-de-France en juin 2015.**

Les objectifs du PREDEC sont de :

- Prévenir la production des déchets de chantier.
- Assurer le rééquilibrage territorial et développer le maillage des installations.
- Réduire l'empreinte écologique de la gestion des déchets de chantiers.

Le PREDEC vise à définir et coordonner l'ensemble des actions à mener par tous les acteurs publics ou privés en vue d'assurer la réalisation des objectifs généraux en matière de gestion des déchets tels que définis par le code de l'environnement.

Il est composé d'un état des lieux de la gestion des déchets de chantier, d'un programme de prévention, d'objectifs fixés à six et douze ans et d'une évaluation environnementale.

Après la première génération de plans départementaux de gestion des déchets de chantiers du BTP, le PREDEC a pour vocation d'établir un cadre régional pour la prévention et la gestion de ces déchets à l'horizon 2026. Il constitue un instrument de programmation et d'organisation, et un outil de mobilisation, d'information et de sensibilisation à destination d'un large public.

## 2 La gestion des déchets

---

La collecte et le traitement des déchets des ménages et assimilés relève de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Saint-Germain Boucle de Seine (CA SGBS). Cette communauté d'agglomération est née le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

### 2.1 La collecte des déchets sur la commune

---

Sur la partie de la communauté d'agglomération située à l'ouest de la Seine (partie où se situe Saint-Germain-en-Laye), différents contrats pour la collecte des déchets sont en cours et ils seront harmonisés lorsqu'ils arriveront à échéance.

En 2013, la commune a renouvelé son contrat avec Veolia pour la collecte en porte-à-porte. Elle a également signé un marché avec Urbaser Environnement pour la collecte en point d'apport volontaire. Ces marchés sont établis pour 5 ans, c'est-à-dire jusqu'à 2018.

Saint-Germain-en-Laye est divisé en 10 secteurs (9 secteurs couvrant la zone bâtie au sud et un secteur correspondant au quartier de Fromainville).

La fréquence de collecte concernant les ordures ménagères est d'une fois par semaine pour le secteur 10 (Fromainville), de trois fois par semaine pour les secteurs 1 et 3 (centre-ville) et de deux fois par semaine pour les autres secteurs.

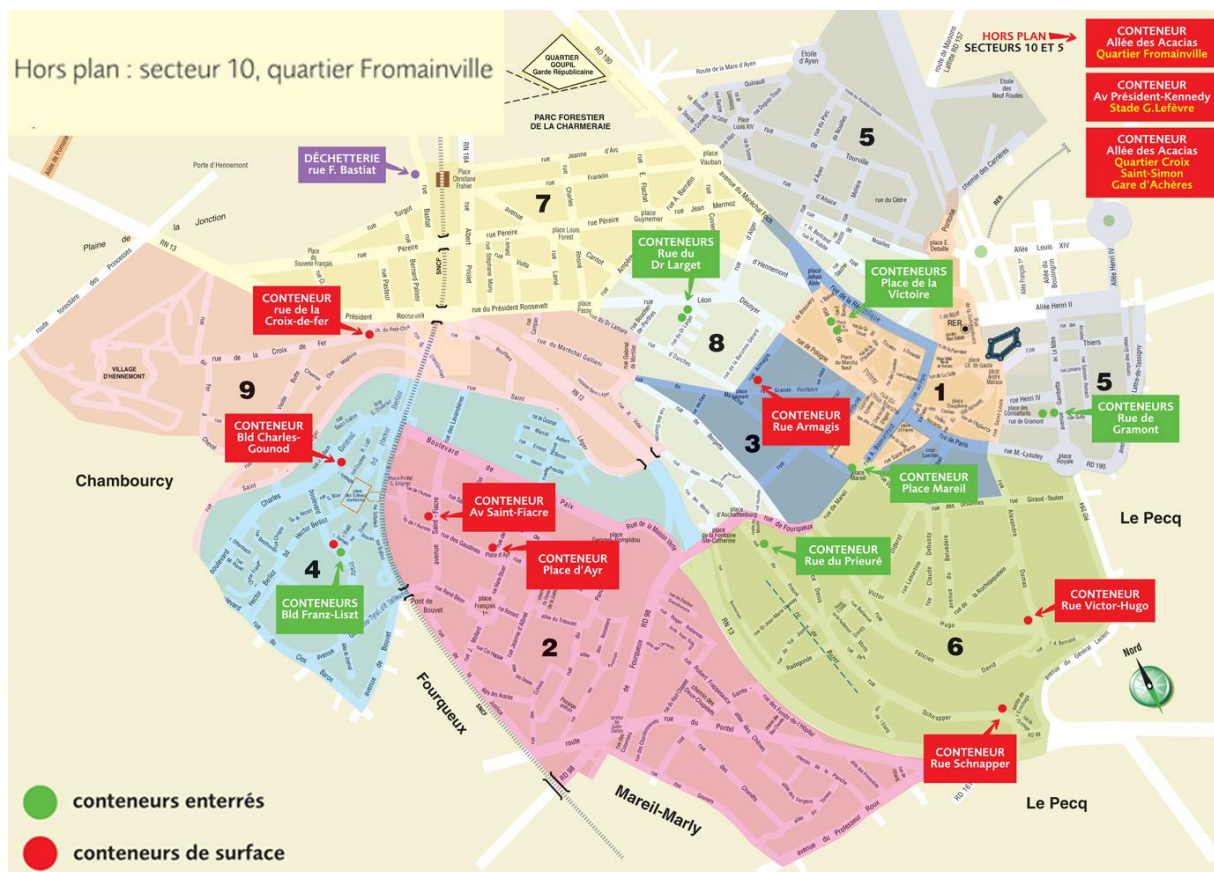
D'autres déchets sont collectés en porte-à-porte :

- Le verre : deux fois par mois sauf dans les secteurs 1, 3 et 10 où la collecte se fait uniquement aux bornes d'apport volontaire.
- Les emballages : une fois par semaine sauf dans le secteur 10.
- Les encombrants : une fois par mois dans le secteur 10 et deux fois par mois dans les autres secteurs avec nécessité de signaler le dépôt au Service Environnement.
- Les végétaux : une fois par semaine dans le secteur 2 et deux fois par mois dans les autres secteurs (sauf secteur 10) avec nécessité de signaler le dépôt au Service Environnement.

Il existe des bornes d'apport volontaire dans tous les secteurs pour le verre et les emballages, journaux et magazines.

Les déchets issus des activités économiques (DAE) assimilables aux déchets ménagers sont collectés en même temps que les déchets des ménages et subissent le même traitement.

La déchetterie de Saint-Germain-en-Laye a fermé ses portes en décembre 2015 et la commune est actuellement en attente de la création d'une déchetterie intercommunale. Il existe actuellement une déchetterie provisoire sous le viaduc Saint-Léger. Les particuliers peuvent venir y déposer leur déchet gratuitement.



CARTE DES SECTEURS DE COLLECTE DES DECHETS ET LOCALISATION DES CONTENEURS VERRE  
 Source Ville de Saint-Germain-En-Laye, 2016

### Les volumes collectés

En 2015, 11 290 tonnes d’ordures ménagères, 897 tonnes de verre (dont 630 en porte-à-porte et 266 en apport volontaire), 1 498 tonnes d’emballages et papiers graphiques ont été récoltées dans la commune soit 13 684 tonnes et 346 kg/hab.<sup>10</sup>

**Les ratios de déchets collectés par habitant en 2015 pour une population estimée à 39 547 habitants : 286 kg/an/habitant d’ordures ménagères, 23 kg/an/habitant de verre et 38 kg/an/habitant d’emballages et papiers graphiques<sup>11</sup>.**

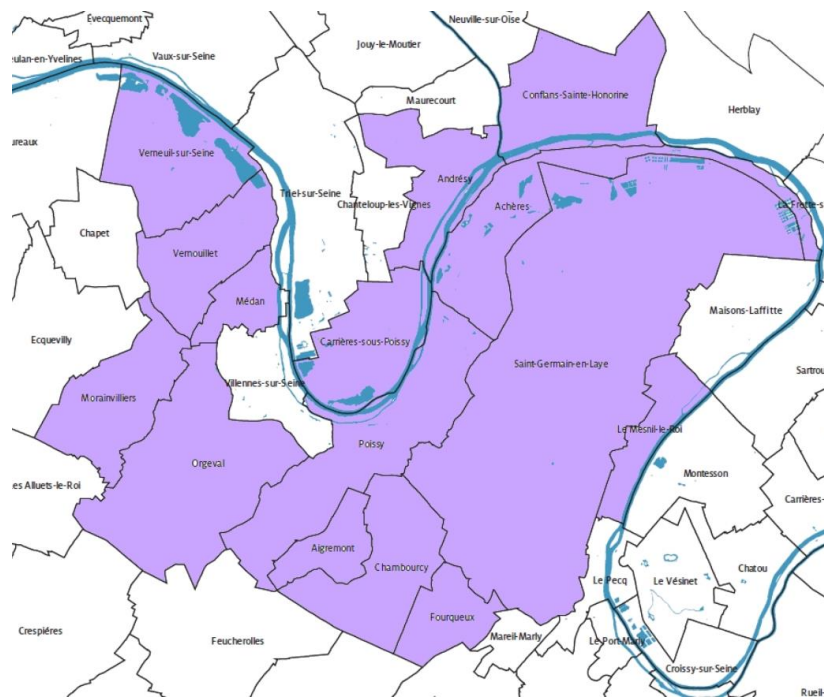
En 2011, la commune s’est engagée auprès de l’ADEME et du Conseil Régional d’Ile-de-France dans un Plan Local de Prévention des Déchets. L’objectif est de réduire au minimum de 7 % en 5 ans, la quantité de déchets produite annuellement par habitant. Depuis 2011, la quantité a diminué de 14,7 kg/hab mais l’objectif n’est pas encore atteint.

<sup>10</sup> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés

<sup>11</sup> Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d’élimination des déchets ménagers et assimilés

## 2.2 Les filières de traitement et de valorisation

Pour le traitement des déchets, la communauté d'agglomération est adhérente aux syndicats de traitement qui étaient présents initialement sur le territoire. A Saint Germain-en-Laye, il s'agit du Syndicat Intercommunal de Destruction des Résidus Urbains (SIDRU). Il traite les déchets de 215 111 habitants répartis sur 15 communes réparties comme montré sur la cartographie suivante.



COMMUNES MEMBRES DU SIDRU

Source Site internet des Syndicat Intercommunaux de Saint-Germain-en-Laye

Le traitement assuré par le SIDRU, est constitué de quatre filières :

- L'incinération des ordures ménagères résiduelles dans l'usine AZALYS située à Carrières-sous-Poissy. AZALYS a été mise en service en 1998 et est exploitée par Norvergie (jusqu'en 2008). Elle a été prévue pour une capacité de traitement de 115 000 tonnes/an (100 000 tonnes pour le SIDRU et 15 000 tonnes pour Norvergie). Par arrêté préfectoral, sa capacité a été augmentée à 125 000 tonnes/an sans modification technique. En 2015, 126 132 tonnes ont été traitées. Il s'agit d'une incinération avec valorisation énergétique et valorisation matière des mâchefers.
- Le tri des emballages recyclables au centre de tri du SIVaTRU situé à Triel-sur-Seine. Les déchets sont triés et revendus aux repreneurs.
- Le traitement des encombrants. Ils sont envoyés au centre GENERIS à Triel sur-Seine où les matériaux sont enfouis (enfouissement technique de classe 2).
- Le traitement des déchets verts. Ils sont envoyés dans une plateforme de compostage EARL B MAUGE où ils sont broyés et transformés en compost.
- Le traitement des verres alimentaires au centre de tri de Triel-sur-Seine. Après avoir été triés, les déchets sont revendus à Saint-Gobain Emballages puis la matière est valorisée à Vauxtrot (60).

La ville prend en charge le traitement des déchets de la déchetterie et des textiles usagers.